

A l'attention des parents d'élèves du lycée Sainte Marie

PROCOLE SANITAIRE Rentrée 2020

En vue de la réouverture du lycée le 1^{er} septembre 2020, vous trouverez ci-joint le protocole sanitaire mis en place au sein de l'établissement.

Contexte

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 (publiée le 10 juillet 2020) rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :

- **Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, **un plan de continuité pédagogique** a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance.

Préalable

En tant que parents d'élèves, vous jouez un rôle essentiel dans le retour de vos enfants dans l'établissement.

Nous vous demandons de vous engager :

- **A ne pas mettre votre enfant au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez lui ou dans sa famille. A ce titre, votre enfant doit prendre sa température chaque matin avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), votre enfant ne doit pas venir au lycée.**
- **A expliquer à votre enfant les gestes barrière.**
- **Chaque élève devra être muni d'un masque et de son gel hydro alcoolique afin de pouvoir être accueilli dans l'établissement.**

L'accès aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire, sur rendez-vous, et se faire après nettoyage et désinfection des mains.

Toute personne entrant dans l'établissement doit porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



- Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

- Le port du masque :

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Le temps du déjeuner

Le service de demi-pension est mis en place en incluant les règles suivantes :

- Lavage des mains obligatoire avant le repas ;
- Les micro-ondes, les fontaines à eau ainsi que les distributeurs collectifs sont utilisables après nettoyage des mains au gel hydro alcoolique mis à disposition;
- Les élèves doivent impérativement porter le masque dans les lieux de restauration lors de leurs déplacements ;

La limitation du brassage des élèves

Les personnels ainsi que les lycéens portent un masque durant tous leurs déplacements.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire.

Toutefois, l'objectif étant de limiter les croisements entre élèves, le sens de circulation au sein de l'établissement doit être respecté. Une signalétique est mise en place à ces fins.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. L'établissement a pris toutes les mesures nécessaires pour se mettre aux normes attendues.

L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Internat

Dans le contexte particulier de la vie en internat, le respect rigoureux de la part des élèves internes concernant les règles de distanciation ainsi que les gestes barrières est impératif.

- Chaque élève interne change de masque à l'arrivée à l'internat. Pour ce faire, il doit se procurer le nombre adéquat de masques nécessaires afin de rester protégé sur l'ensemble de la semaine (le port du masque restant obligatoire à l'internat).
- La chambre est le seul espace au sein duquel le masque est facultatif. Les élèves internes veillent à se laver les mains avant d'y entrer.
- Afin de maintenir une fluidité dans les couloirs et éviter les attroupements, les déplacements se font de manière ordonnée.
- Les élèves internes doivent se laver les mains ou utiliser une solution hydro alcoolique avant chaque repas (goûter, dîner et petit-déjeuner).
- Chaque jour, la température des élèves internes est contrôlée au moment du goûter ainsi que le matin au réveil.
- En cas de suspicion, une chambre est prévue pour isoler l'élève interne en attendant l'intervention du médecin.

Organisation générale et informations complémentaires

- Eviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie et ne pas s'attarder dans l'enceinte ni aux abords de l'établissement.
- Dans le cas où un élève viendrait à manifester les signes de coronavirus :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite tenue :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

- En cas de test positif :
 - Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
 - La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
 - Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Education Physique et Sportive

- Arrivée des élèves :

Les élèves arrivent au gymnase en portant un masque. Les classes sont séparées spatialement. Une classe rentrera avant l'autre dans le gymnase.

Table avec gel hydro alcoolique : les élèves se lavent les mains au gel en rentrant dans le gymnase.

- Utilisation des vestiaires :

Les élèves entrent dans le gymnase selon le protocole précédemment expliqué et déposent leur sac en dehors des vestiaires s'ils sont déjà en tenue.

Les élèves désirant se changer entrent chacun leur tour dans les vestiaires en portant leur masque qu'ils n'enlèvent pas : huit élèves maximum par vestiaire (2 vestiaires à disposition pour les garçons et 2 pour les filles) dans l'attente de nouvelles recommandations par l'inspection. Les élèves se changent à un endroit marqué dans le vestiaire. Ils en sortent changés chacun leur tour en portant leur masque. Une seconde rotation sera organisée si plus de huit élèves garçons ou filles sont présents dans une classe.

- Cours d'EPS :

L'enseignant choisit et organise les activités de son choix en s'assurant de préserver la distanciation nécessaire. Port du masque s'il n'est pas à distance des élèves (2m) ou non s'il est à distance des élèves (2 m). Les enseignants décident du mode de fonctionnement le plus approprié pour leurs interventions.

Pas d'utilisation des points d'eau : les élèves utilisent des gourdes ou des bouteilles qu'ils ne peuvent s'échanger.

Les échanges de matériel sont possibles (protocole sanitaire, courriers de l'inspection).

Le port du masque n'est pas obligatoire en EPS pendant le cours mais le devient à la sortie des cours conformément au règlement intérieur pendant ce contexte.

Une reprise progressive des activités est prévue afin de prendre en compte les ressources de chaque élève et de la période de confinement.

Dans l'attente des dernières recommandations de l'inspection pédagogique, les activités physiques et sportives arrêtées seront présentées ultérieurement.

- Retour au vestiaire :

Les élèves conservent le vestiaire dans lequel ils se sont changés. Ils y entrent chacun leur tour et en sortent chacun leur tour en respectant les distances de sécurité, le port du masque et le nombre de 8 élèves maximum au même moment dans le vestiaire (dans l'attente de nouvelles recommandations par l'inspection).

- Sortie du gymnase :

La récréation ou une pose faisant toujours suite à un cours en EPS, le croisement entre élèves est largement limité. L'entrée et la sortie du gymnase peuvent être les mêmes dans le respect des principes de distanciation et de port du masque. Les élèves se lavent les mains au gel hydro alcoolique à leur sortie du gymnase.

- Nettoyage des installations :

Les vestiaires seront nettoyés quotidiennement et aérés entre chaque créneau d'utilisation.

Les structures lourdes et susceptibles d'être touchées par les élèves seront nettoyées quotidiennement également (buts de Hand Ball).